

Intitulé	Conseiller(ère) pédagogique départemental(e) (CPD) chargé(e) de la formation initiale et continue
Affectation	DSDEN de la Vendée. La mission est rattachée à l'adjointe à madame la directrice académique.
Secteur	Département de la Vendée.
Cadre de Fonctionnement des missions	<p>Le/la conseiller(ère) pédagogique départementale pour la formation initiale et continue est un/une enseignant(e) titulaire du CAFIPEMF. Formateur (trice) du premier degré, expérimenté(e), il/elle exerce ses missions sous l'autorité de la directrice académique, dont il/elle reçoit une lettre de mission.</p> <p>Ses missions, principalement d'ordre pédagogique, s'exercent dans le cadre précisé par la circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 définissant les missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Elles se déclinent selon trois champs d'action articulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation initiale et continue des enseignants et des formateurs; - L'opérationnalisation et la coordination des dispositifs de professionnalisation des étudiants et futurs enseignants; - La mise en œuvre de la politique éducative élargie à tous les champs d'apprentissage. <p>Le/la CPD est amené(e) à conduire des tâches administratives liées au programme de travail du département et aux missions portées par l'A-DASEN. Il/elle intègre une équipe élargie, sous la responsabilité fonctionnelle de l'A-DASEN, constituée des conseillers pédagogiques à mission départementale et des chargés de mission.</p> <p>Il/Elle collabore étroitement avec les équipes de circonscription, les CPD et les services de la DSDEN, en particulier la Division des Ressources Humaines (DRH).</p>
Missions et activités	<p>1- Contribuer au pilotage et à l'animation pédagogique du département</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-construction, mise en œuvre et coordination du volet départemental du plan académique de formation, en faveur de la formation continue des personnels enseignants du premier degré, en lien avec l'Ecole Académique de la Formation Continue; les circonscriptions et les CPD; • Traitement des données et des enquêtes au service des missions exercées; • Animation et coordination du réseau des professeurs des écoles maîtres-formateurs, des référents-directeurs et des binômes « Climat Scolaire »; • Participation et contribution aux travaux des missions départementales. <p>2- Organiser les conditions d'une entrée réussie dans le métier de professeur des écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Co-construction, déploiement et coordination de l'accompagnement et de la formation initiale des professeurs des écoles fonctionnaires-stagiaires : organiser le séminaire d'aide à la prise de fonction et les tutorats, planifier les périodes de stage d'observation et de pratique accompagnée; • Coordination et liaison avec l'Inspé pour l'organisation des stages, l'affectation, le suivi des parcours et l'évaluation des étudiants et des stagiaires; • Coordination et supervision des missions des professeurs des écoles maîtres-formateurs : tutorats, évaluation du parcours de professionnalisation des stagiaires, participation aux actions de formation; • Co-organisation avec le service Direction des Ressources Humaines, l'Inspé et le Rectorat des affectations et du suivi des professeurs des écoles fonctionnaires-stagiaires; <p>3- Accompagner les enseignants et formateurs dans leur parcours professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination et suivi des épreuves d'admission au CAFIPEMF; • Coordination de l'accompagnement et formation départementale des candidats au CAFIPEMF, en articulation avec le niveau académique et les équipes de circonscriptions; • Formation et accompagnement des formateurs: conseillers pédagogiques de circonscription, professeurs des écoles maîtres-formateurs; • Coordination de l'accompagnement et de la formation des maîtres d'accueil temporaires; • Coordination de la formation et du tutorat des directeurs et directrices d'écoles;

<p>Compétences et qualités requises</p>	<p>Ce poste requiert</p> <ul style="list-style-type: none"> • une connaissance précise du système éducatif et des problématiques métier de ses acteurs dont les métiers de la formation ; • une loyauté sans faille alliée à des qualités de discrétion et de confidentialité ; • une très bonne capacité à se situer dans une ligne hiérarchique ; • de fortes compétences relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse et d'initiative ; • une forte aptitude à travailler en équipe et à s'adapter à la diversité des interlocuteurs et des contextes territoriaux pour l'organisation et la coordination d'actions départementales ; • des compétences organisationnelles permettant la coordination d'ensemble des actions de formation initiale et continue ; • des compétences numériques, notamment dans le traitement de texte, l'usage de tableurs et des outils institutionnels de réunions ou de conduite de formations ;
<p>Conditions d'exercice</p>	<p>Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. Il dépasse le cadre horaire de présence des élèves.</p> <p>Une lettre de mission et un rapport d'activité annuel sert de support à l'évaluation des missions.</p> <p>Ce poste requiert disponibilité, flexibilité et polyvalence.</p> <p>L'exercice sur ce poste est à temps complet.</p>
<p>Nomination</p>	<p>L'IA-DASEN nomme le/la CPD Formation initiale et continue après avis d'une commission départementale.</p> <p>Le/la conseiller(ère) pédagogique départemental(e) Formation initiale et continue dispose d'une lettre de mission sur laquelle il/elle s'appuie afin de rédiger un rapport annuel d'activité, support pour l'évaluation de la mission.</p> <p>L'affectation est prononcée à titre provisoire pour l'année 2025-2026 et pourra être à titre définitif à compter de la rentrée 2026.</p>
<p>Régime indemnitaire</p>	<p>Indemnité de fonction des conseillers pédagogiques 1^{er} degré et NBI 27 points</p>